

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

**Étaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique GUERRERO Elisabeth.

**Absent excusé** : CICORELLA Sébastien (pouvoir à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia), NORMAND Corinne (pouvoir à HUMBERT Régis)

**Date de la convocation** : 12 mai 2021

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet école.

Le projet école se décompose en 2 tranches :

- une tranche ferme

- une tranche conditionnelle, subordonnée à l'obtention des subventions permettant sa réalisation.

La consultation et notamment la publication d'un avis public à la concurrence le 31 mars 2021 au journal d'annonces légales l'Essor avec la mise en place en ligne du dossier de consultation des entreprises, portaient sur les 2 tranches complétées, le cas échéant, des prestations supplémentaires.

Monsieur le maire précise que la commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie à 3 reprises :

- le 23 avril 2021 à 15 heures pour l'ouverture des plis,

- le 10 mai 2021 à 8 heures pour l'analyse des offres à l'issue de laquelle la commission a dressé la liste des lots attribués et celui pour lequel il est nécessaire de procéder à une actualisation,

- le 20 mai 2021 à 19 heures pour l'analyse des offres après actualisation et désignation des candidats attributaires.

Il présente les procès verbaux rédigés aux membres du conseil et fait lecture des conclusions et avis émis.

**Pour le lot n°1 – Démolitions – Terrassements – VRD**

L'entreprise GMTP, située 238 Chemin de la Tour 38260 Pommier de Beaurepaire, pour un montant de 66 705.10 € pour la tranche ferme et 5 988.50 € de prestation supplémentaire pour la tranche conditionnelle.

**Pour le lot n°2 – Démolitions intérieures – gros œuvre**

L'entreprise MILLET NIVON, située 244 Route de Vienne, 38780 Eyzin-Pinet, pour un montant de 174 667.13 € pour la tranche ferme et 38 098.76 € + 3 913.60 € de prestation supplémentaire pour la tranche conditionnelle.

**Pour le lot n°3 – Charpente bois – couverture zinc – zinguerie**

L'entreprise JULLIEN, située 630 Route de la Bougie 38780 Estrablin, pour un montant de 33 055 € pour la tranche ferme et 12 252.23 € + 1 029.94 € de prestation supplémentaire pour la tranche conditionnelle.

**Pour le lot n°4 – Etanchéité**

L'entreprise MANREY, située Impasse Bretteaux 42410 Saint Michel sur Rhône, pour un montant de 19 878.26 € pour la tranche ferme et 6 566.52 € pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°5 – Menuiseries extérieures alu – protection solaire

L'entreprise PLASTALVER, située 116 Rue des Glières, 38150 Salaise-sur-Sanne, pour un montant de 66 882 € pour la tranche ferme et 40 021 € + 12 824 € de prestation supplémentaire pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°6 – Menuiseries intérieures bois

L'entreprise JULLIEN, située 630 Route de la Bougie 38780 Estrablin, pour un montant de 36 949.09 € pour la tranche ferme et 18 482.23 € pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°7 – Serrurerie – Métallerie

L'entreprise BORET, située 12 Route d'Anneyron 26140 Saint-Rambert-d'Albon, pour un montant de 21 810.03 € pour la tranche ferme et 2 239.66 € + 2 400.21 € de prestation supplémentaire pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°8 – Doublage – cloisons – faux plafonds – isolation – peinture

L'entreprise DIC, située 105 Rue de la Garenne, 38780 Septème, pour un montant de 74 956.16 € pour la tranche ferme et 36 196.78 € pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°9 – Carrelage – faïences – chapes – sols souples

L'entreprise CARROT, située ZA les Avorgères 38150 Sonnay, pour un montant de 40 174.45 € pour la tranche ferme et 11 317.72 € pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°10 – Façades

L'entreprise KILINC, située Zone artisanale des Meunières 38260 La Côte Saint André, pour un montant de 19 811.46 € pour la tranche ferme et 7 609.85 € + 7 037.18 € de prestation supplémentaire pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°11 – Chauffage – rafraîchissement – ventilation – sanitaire

L'entreprise CROS THERMIQUE, située 10 Rue Jean Macé, 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon, pour un montant de 107 712.56 € + 3 034.85 € de prestation supplémentaire pour la tranche ferme et 20 673.31 € pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n° 12 – Electricité CF

L'entreprise POIPY, située Chemin des Paillères 38270 Beaurepaire, pour un montant de 53 515 € pour la tranche ferme et 23 543 € + 5 420 € de prestation supplémentaire pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n° 13 – Elévateur PMR

L'entreprise ERMHES, située 23 Rue Pierre et Marie Curie 35504 Vitré, pour un montant de 38 567.40 € pour la tranche ferme.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 13 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- valide le choix des entreprises des travaux tel que représenté ci-dessus,
- approuve les travaux pour la réalisation de projet de l'école pour un montant de marché de 757 718.49 € HT pour la tranche ferme et 255 614.49 € HT pour la tranche conditionnelle, prestations supplémentaires incluses.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 mai 2021

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

